

Procédure de changement du Domicile Professionnel

- Demande indiquant la nouvelle adresse professionnelle .
- Contrat de bail / propriété de la nouvelle adresse.
- Fournir selon le cas :
 - **une attestation de fermeture de l'ancien cabinet.**
 - **la résiliation du contrat de pratique médicale** si le médecin exerçait dans une clinique ou un établissement assimilé à une clinique et souhaite arrêter d'exercer au sein de cet établissement.
 - **un contrat de pratique médicale sans domiciliation** si le médecin souhaite continuer à exercer dans la clinique ou l'établissement assimilé.

Conformément aux dispositions des articles (9 -10) de la loi n°131.13